

SEANCE DU 10 JUILLET 2017

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
 DETOURNAY Daniel, ~~DETOURNAY Pascal~~, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
 Echevins ;
 SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., ~~DEL CROIX M.~~, VANUEL P., URBAIN M.,
 LEGRAIN P., DE KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, SCHOTTE M., VICO
 A., QUITTELIER C., LEFEBVRE F., Conseillers
 et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Information(s) diverse(s) – communication.

M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :

De la cérémonie du 21/7/2017 à Jollain-Merlin à 11h00.

De la réception du comité Artifoire et des groupes accueillis le mercredi 19/7/2017 à 17h00.

2. Budget 2017 – Modifications budgétaires n°1/2017 - fabriques d'églises de Hollain, Howardries, Guignies Velvain, Jollain-Merlin, Lesdain, Rongy, - approbations – décisions

16 OUI

Les ajustements budgétaires suivants sont décidés afin de remédier à un problème de sécurité non prévu à l'église de Rongy :

- **Guignies : +7.502,00**
- **Hollain : -4.000,00**
- **Howardries : -4.092,48**
- **Jollain : +2.220,21**
- **Lesdain : -2.353,45**
- **Rongy : +2.422,95**

3. Modifications budgétaires communales n° 3 de l'exercice 2017 – service extraordinaire – décision

16 OUI

1. Tableau récapitulatif

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	1.746.402,00
Dépenses totales exercice proprement dit	3.097.865,65
Boni/Mali exercice proprement dit	1.351.463,65
Recettes exercices antérieurs	196.736,94
Dépenses exercices antérieurs	13.806,52
Prélèvements en recettes	1.603.302,17
Prélèvements en dépenses	238.032,00
Recettes globales	3.546.441,11
Dépenses globales	3.349.704,17
Boni/Mali global	196.736,94

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
Fabriques d'église Guignies-Velvain	7.502,00	10.07.2017
Jollain-Merlin	4.720,21	10.07.2017
Hollain	0,00	10.07.2017
Lesdain	0,00	10.07.2017
Howardries	0,00	10.07.2017
Rongy	5.922,95	10.07.2017

4. Fonds régional pour les investissements communaux – Plans d'investissements communal 2017-2018 – modification – décision

16 OUI pour modifier le PIC 2017-2018 par la suppression des fiches suivantes :

1. Amélioration du parking communal ;
2. Amélioration Rue de Sin à Laplaigne ;
3. Amélioration Rue du Monument à Wez-Velvain ;
4. Amélioration de la Rue Grande Couture à Lesdain ;
et l'inscription des travaux d'amélioration de la rue des Quatre Martyrs et de la Rue Auminois pour un montant estimé à 351.817,19 € TVAC et frais d'études.

5. Plan Wallon des déchets – ressources (PwD-R) –

a) Procès-verbal de clôture d'enquête publique – information

Le Conseil communal prend connaissance du PV de clôture de l'enquête publique.

b) PwD-R- examen avis – décision

Le Conseil communal, conformément à l'article D.29-1 du livre 1^{er} du Code de l'environnement, émet un avis favorable sur le PwD-R.

6. Acquisition d'une parcelle cadastrée Brunehaut 3ème division (anciennement Bléharies), section A 428 S2 P sise « rue des Combattants 25 » à l'emplacement de l'ancienne douane au rond-point – modification - décision

16 OUI

pour l'acquisition de la parcelle cadastrée BRUNEHAUT 3ème division (anciennement BLEHARIES), section A 428 R2 P sise au lieu-dit « rue des Combattants, 25 » pour une contenance connue de 01are 45 ca (un are quarante-cinq centiares) auprès au SPW, Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments, département du réseau du Hainaut et du Brabant wallon, Direction des routes de Mons, dans le cadre d'un acte de cession, conformément aux conditions reprises dans le projet d'acte joint aux présentes pour un montant de 580€ (cinq cent quatre-vingt euros).

Madame BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale, intéressée à la présente décision, quitte la salle aux délibérations ; elle est remplacée dans ses fonctions par Monsieur Robette Benjamin.

7. Indemnité pour frais de parcours aux membres du personnel communal - décision

16 OUI

Pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 : 0,3363EUR du kilomètre.

Madame BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale, réintègre la salle aux délibérations.

Monsieur Pierre WACQUIER entend ensuite les questions orales :

- a) **Mme Yasmine LESEULTRE souhaite connaître la raison de la disparation de la ligne blanche au « tourne à gauche » de la rue de Jollain**
- b) **M. Christian DEKETELE souhaite connaître les règles de circulation au rond-point de la Bize ainsi que les conditions d'inhumation d'une urne dans un caveau.**
- c) **M. Michel URBAIN signale un panneau à l'envers à la rue des Zelvas.**
- d) **Mme Muriel DELCROIX s'insurge sur le partage des infos d'un échevin et d'un bourgmestre socialistes sur le Facebook de la commune ainsi que la publication des informations scolaires**
- e) **M. Daniel SCHIETSE souhaite connaître la raison de la création de la note de synthèse**

Monsieur Pierre WACQUIER et les membres du collège communal ainsi que la directrice générale apportent les réponses.

- a) **Un rapport de police sera demandé car il n'y a eu aucun changement**
- b) **On peut tourner à gauche sans emprunter le rond-point. Les conditions d'inhumation figurent dans le règlement général des cimetières qui est spécifique à chaque entité.**
- c) **Mme Bauduin Nathalie stipule qu'il s'agit de partage d'événements communaux d'un président de l'ASBL Brunehaut Valorisation et d'un Bourgmestre présent à une manifestation et non d'un relais de mandataires socialistes. Pour enrayer les suspicions, elle**

signale que la gestion de la page Facebook communale est de sa seule compétence et non celle d'un mandataire. Elle signale également être responsable du contenu de la page. Les informations scolaires sont diffusées conformément aux autorisations parentales. Elle conclut en spécifiant que l'amélioration a été sollicitée par tous et que la page créée a parfaitement joué son rôle dans des cas comme la pénurie en eau. Elle déplore la mise en doute de l'intégrité de cette page Facebook. Elle affirme, que depuis sa création, les conseillers communaux n'ont fait aucune demande.

d) La note de synthèse est reprise dans le CDLD et permet l'information optimale des conseillers communaux.

8. Approbation du procès-verbal de la séance du 19.06.2017 – décision

16 OUI